

FONDS DE DOTATION DE L'ADAPEI DE L'ESSONNE

Siège Social

124 avenue des Champs Lasniers
91940 – LES ULIS

Siren : 853 923 621

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

Juris Consultants – Société de Commissariat aux Comptes

3 avenue du Général de Gaulle – Zac du Long Rayage – 91090 LISSES – Tél. : +33 (0)1 60 89 87 50 – Mail : contact-ae@crowe-fideliance.fr

Société inscrite auprès de la compagnie Régionale de Paris.

SASU au capital de 40 000 € - 323 858 621 RCS Evry – SIRET 323 858 621 00010 – APE 6920Z

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR13 323 858 621

Fideliance est un membre indépendant de Crowe Global. Chaque cabinet membre est une entité commerciale indépendante.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION DE L'ADAPEI DE L'ESSONNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels, relative à l'application du nouveau PCG, ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 et de plus particulièrement des impacts sur le traitement des charges exceptionnelles et des transferts de charges.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note « Changements comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2022-06 du 5 novembre 2022 relatif au nouveau plan comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de Dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds de Dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lisses, le 25 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
JURIS CONSULTANTS
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Jonathan MARION
Associé Signataire

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	127 930		127 930	92 930
Constructions	2 450 064	85 703	2 364 361	1 731 108
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	2 009 843		2 009 843	852 538
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	4 587 837	85 703	4 502 134	2 676 577
Comptes de liaison				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 935		19 935	13 987
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	15 623		15 623	1 713
Charges constatées d'avance	3 884		3 884	1 971
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 543 936		1 543 936	1 104 693
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	1 583 378		1 583 378	1 122 365
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	6 171 215	85 703	6 085 512	3 798 941

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 956 202	2 209 202
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	9 962	
Autres réserves		
Report à nouveau		1 357
Excédent ou déficit de l'exercice	46 655	8 604
Situation nette	3 012 819	2 219 163
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	3 012 819	2 219 163
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 817 400	1 455 216
Emprunts et dettes financières diverses	21 106	8 652
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	202 148	50 000
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	32 040	45 756
Produits constatés d'avance		20 154
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	3 072 694	1 579 778
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	6 085 512	3 798 941

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	171 259	116 257
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 984	1 260
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	173 243	117 517
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	54 822	66 036
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	9 623	7 316
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissement et dépréciations	46 747	38 956
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	111 192	112 308
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	62 051	5 209
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	20 752	33 341
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	20 752	33 341

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	36 147	29 946
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	36 147	29 946
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-15 395	3 395
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	46 655	8 604
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	193 994	150 858
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	147 339	142 253
EXCÉDENT OU DÉFICIT	46 655	8 604
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Règles et méthodes comptables

Présentation du fonds de dotation

Le fonds de dotation de l'Adapei de l'Essonne a vocation à porter les actions d'intérêt général initiées ou soutenues et approuvées par l'Adapei de l'Essonne. Il reçoit et gère, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue d'en redistribuer les revenus à tout organisme ou action d'intérêt général.

Le fonds de dotation a pour objet de soutenir et de développer tout projet d'intérêt général à caractère social, médico-social, éducatif, culturel, sportif ou scientifique favorisant la prise en charge globale des personnes atteintes de handicap, quelles qu'en soient la nature et la gravité, ainsi que de leur famille, dans une optique d'épanouissement et d'autonomie en accord avec leurs convictions respectives. Il s'agit d'un fonds de dotation non fiscalisé dont la dotation initiale est non consommable.

Généralités et textes applicables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 6 085 512 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 46 655 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de méthodes cité ci-dessous,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Le fonds de dotation a été créé en 2019 par l'association ADAPEI 91 qui est l'unique fondateur et qui a apporté la dotation initiale de 15 000€.

Le fonds de dotation a bénéficié l'année d'ouverture de dons apportés par trois associations, l'APEI de la Vallée de Chevreuse, l'APAEI et l'ADAPEI 91, afin de pouvoir être utilisés conformément à leur objet.

Le fonds de dotation a réceptionné la vente en état de futur achèvement avec la société WINDSOR pour l'acquisition d'un bien immobilier de 10 appartements sur le premier trimestre 2024. Cette acquisition a été financée par emprunt. Les appartements ont été achevés le 15 novembre 2023.

La mise en service des appartements a eu lieu en mars 2024.

Le Fonds de dotation a obtenu l'Arrêté pour l'appel à la générosité du public pour l'année 2025.

Au 1er juillet 2025, l'association ADAPEI de l'Essonne a fait le don de la propriété de Saulx les Chartreux. Le fonds de dotation devient le propriétaire. Un bail est signé entre le fonds et l'association afin de pouvoir accueillir le Foyer Vigne et Tilleuls.

Les travaux d'extension en cours au 31 décembre 2025 s'élèvent à 2 009 842 €.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

A adapter en décrivant les modifications éventuelles sur les rubriques suivantes :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :

- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Au cas particulier, il n'y a pas d'impact majeur sur la présentation des comptes et sur la comparabilité par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

1/ Le local transmis par APEI MASSY d'une valeur de 150 000 € a été décomposé de la façon suivante :

- Terrain pour 7 500 € (soit 5%)
- Construction pour 142 500 €

2/ Les 10 appartements aux Ulis ont été réceptionnés le 15 novembre 2023 pour un coût d'acquisition de 1 708 594 € décomposé de la façon suivante :

- Terrain : 85 430 € (5%)
- Construction : 1 623 164 €

3/ La propriété de Saulx les Chartreux est présenté à l'actif du fonds de dotation pour les valeurs suivantes :

- Terrain : 35 000 € (10%)
- Construction : 680 000 €

Au 31 décembre 2025, les travaux en cours s'élèvent à 2 009 843 €.

Amortissements

L'acquisition du 124 av des Champs Lasniers, a été activé selon la valeur réelle déterminée par un expert. La base d'amortissements pour le bien a été déterminée selon la base de l'article 214-4 du Plan Comptable Général - "*Le montant amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant, net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. La valeur résiduelle d'un actif n'est prise en compte pour la détermination du montant amortissable que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.*" (ANC, règlement 2014-03, art. 214-4)

S'agissant d'un bien récent obtenu par donation, la base amortissable est donc nulle. Il en est de même pour la propriété reçue en 2025 de Saulx les Chartreux.

Pour les 10 appartements mis en service courant 2024, un amortissement par composant a été pratiqué :

- Structure et ouvrage 40 ans
- Parking 25 ans
- Toiture, fenêtres 30 ans
- Ravalement 25 ans
- Cloisons, sols, peintures 15 ans
- Plomberie, électricité, chauffage, ascenseur 15 ans

Emprunts

Au cours de l'exercice, l'entité a souscrit, pour les travaux réalisés pour Saulx les Chartreux, un prêt locatif social à la Caisse d'Epargne d'un montant de 1 900 000 euros, débloqué au 31 décembre 2025 pour 1 660 000 €. La durée total du prêt est de 30 ans.

Concernant les appartements, le remboursement de l'emprunt est en cours, le capital restant à rembourser au 31 décembre est de 1 157 400 €.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent au titre de l'exercice 2025 à 3 471 €uros et concernent les travaux de certification légale.

Etat séparé des avantages et des ressources (E.A.R)

Aucun état séparé des avantages et des ressources n'est établi car nous n'avons pas relevé de fonds provenant de l'étranger.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice	
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Immobilisations corporelles					
Terrains	92 930	35 000		127 930	
Constructions	1 770 064	680 000		2 450 064	
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	852 538	1 157 305		2 009 843	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	2 715 533	1 872 305		4 587 837	
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL GÉNÉRAL					
	2 715 533	1 872 305		4 587 837	
Ventilation des augmentations					
Augmentations	Augmentations de l'exercice	Virements			Entrées
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports
Total immobilisations incorporelles					
Total immobilisations corporelles					
Total immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL					
	1 872 305		1 872 305		
					Ventilation des diminutions
Diminutions	Diminutions de l'exercice	Virements			Sorties
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions
Total immobilisations incorporelles					
Total immobilisations corporelles					
Total immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL					

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	38 956	46 747		85 703
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 956	46 747		85 703
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	38 956	46 747		85 703

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	46 747		46 747		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	46 747		46 747		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	19 935	19 935	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	1 000	1 000	
Charges constatées d'avance	3 884	3 884	
TOTAL	24 819	24 819	

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	2 817 400	60 443	410 075	2 346 882
Emprunts et dettes financières diverses (1)	21 106			21 106
Fournisseurs et comptes rattachés	202 148	202 148		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	32 040	32 040		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 072 694	294 631	410 075	2 367 988

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

1 660 000

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

59 011

Commentaires : néant

Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	2 209 202		747 000		2 956 202
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves		9 961			9 962
Report à nouveau	1 357	-1 357			
Excédent ou déficit de l'exercice	8 604	-8 604			46 655
Situation nette	2 219 163		747 000		3 012 819
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	2 219 163		747 000		3 012 819

Commentaires :

Les dotations non consommables complémentaires comprennent :

- le don du bien immobilier pour 700 000 €
- un don de la société Bruneau pour 15 000 €
- un don d'une famille pour 32 000 €.

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS					

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 475	5 180
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
TOTAL	5 475	5 180

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		5 987
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	1 000	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		19 383
Instruments de trésorerie		
TOTAL	1 000	25 370

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation		20 154
Produits : - Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL		20 154
Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	3 884	1 971
Charges : - Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	3 884	1 971

Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénats				
Dons manuels	1 984	1 930	1 260	1 260
Legs, donations et assurance-vie				
Mécénats				
Autres produits liés à la générosité du public				
TOTAL I	1 984	1 930	1 260	1 260
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie	20 752		33 341	
Autres produits non liés à la générosité du public	171 259		116 257	
TOTAL II	192 011		149 598	
Subventions et autres concours publics	III			
Reprises sur provisions et dépréciations	IV			
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	V			
TOTAL (I à V)	193 995	1 930	150 858	1 260
CHARGES PAR DESTINATIONS				
Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
TOTAL I				
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public				
Frais de recherche d'autres ressources				
TOTAL II				
Frais de fonctionnement	III	100 592	103 298	
Dotations aux provisions et dépréciations	IV	46 747	38 956	
Impôt sur les bénéfices	V			
Report en fonds dédiés de l'exercice	VI			
TOTAL (I à VI)	147 339		142 254	
EXCEDENT OU DEFICIT	46 656	1 930	8 604	1 260

Compte de résultat par origine et destination (Suite)

Contributions volontaires en nature	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
	TOTAL I			
Contributions volontaires non liées à la générosité du public	II			
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
	TOTAL III			
	TOTAL (I + II + III)			
CHARGES PAR DESTINATION				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
	TOTAL I			
Contributions volontaires à la recherche de fonds	II			
Contributions volontaires au fonctionnement	III			
	TOTAL (I + II + III)			

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/12/2025	31/12/2024	Ressources par origine	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
Missions sociales			Ressources - générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme			Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France			Dons manuels	1 930	1 260
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie		
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public		
TOTAL I					
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public					
Frais de recherche d'autres ressources					
TOTAL II					
Frais de fonctionnement	III				
TOTAL EMPLOIS			TOTAL RESSOURCES I		
				1 930	1 260
Dot. aux prov. et dépréciations	IV		Rep. sur prov. et dépréciations	II	
Reports en fonds dédiés de l'exercice	V		Utilisat. des fonds dédiés anté.	III	
Excédent de la génér. du public de l'ex.			Déficit de la génér. du public de l'ex.		
TOTAL			TOTAL		
				1 930	1 260
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)					
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				1 930	1 260
(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.					
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)				1 930	1 260
Contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
Missions sociales			Liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
TOTAL I			Dons en nature		
A la recherche de fonds	II				
Au fonctionnement	III				
TOTAL			TOTAL		
			Fonds déd. liés à la génér. du public	31/12/2025	31/12/2024
			Fonds dédiés en début d'exercice		
			(-) Utilisation		
			(+) Report		
			Fonds dédiés en fin d'exercice		